M. Coles, défenseur de Wolff, succède à la barre à M. Wyse.

Il fait un tableau très sombre et très noir de la misère du prolétaire, dont lui, pauvre nécessiteux tout naturellement le dévouement et le repoût.

M. Lasch présente la défense de Schlebach. Il y attribue à monsieur combien les bases de l'accusation qui pèse sur eux, dont les griefs. Il est interrompu par le procureur, qui proteste à la prévention qui ce qui concerne Schlebach.

M. Servais a été chargé par ses confrères de la question de droit du complot. Nous avons au banc de la défense, dit-il, les opinions les plus divergentes sur les doctrines politiques qui sont débattues au procès. Mais sur les questions de droit, nous sommes unanimes à déclarer que le ministère public s'est complètement trompé sur la qualification des délits.

Entre situation, monsieur les jurés, est très différente; c'est vous qui aurez à résoudre toutes les questions de droit, à dire et à préciser ce que c'est que le complot, la tentative ou l'explosion, au sens de la loi.

Avant d'aborder le fond de sa plaidoirie, M. Servais fait une profession de foi économique et définit très énergiquement les doctrines anarchistes.

L'audience est suspendue jusqu'à trois heures.

Liége, 22 juillet. — Le procès des anarchistes s'est continué cet après-midi par l'audition des défenseurs.

M. Servais a cherché à démontrer qu'il n'y avait pas de solidarité entre les accusés, et qu'ils n'ont pas de complot.

L'audience a été renvoyée à demain pour la suite des plaidoiries.

Les Aérostats de Guerre

On vient de recevoir à l'état-major général du ministère de la guerre un rapport sur une intéressante expérience tentée au polygone des Renardières, dans la Vienne, par un bataillon d'artillerie de forteresse du 5e corps d'armée.

Des pièces de siége ont lancé des obus sur des aérostats captifs à une hauteur de 5 à 600 mètres. Un premier ballon a été atteint qu'au sixième coup mais les autres ont été crevés de la quatrième à la septième épreuve.

Il a été décidé qu'on renouvellerait cette expérience avec 3 ballons du grand modèle, prochaines. D'autre part, l'ordre de la pratiquer, dans différentes régions, sera envoyé régulièrement aux 7e, 14e et 15 corps.

Dernière Heure

Le Lycée de Saint-Omer

Paris, 22 juillet. — L'*Officiel* publiera demain la loi autorisant la ville de St-Omer à emprunter une somme de 200,000 francs pour l'agrandissement du Lycée.

Chronique du Sport

Courses vélocipédiques d'Etaples

Des courses vélocipédiques sont organisées par un Comité d'Etaples à la société des Cyclistes Montreuillois, le 7 août, jour de la fête de l'inauguration de l'Exposition des Beaux-Arts.

En voici le programme :

1re course. — Locale, 5 médailles.

2e course. — Pour juniors n'ayant jamais remporté de 1er ni de prix dans une départementale. — 4 prix : 20 fr., 15 fr., et 3 médailles.

3e course. — Vétérans, 2 objets d'art et 2 médailles.

4e course. — Régionale juniors, prix : 20 fr., 15 fr. et 3 médailles.

5e course. — Juniors montant des bicyclettes pleins et creux : 3 prix : 30 fr., 15 fr. et 3 médailles.

6e course. — Régionale, 3 prix : 30 fr., 25 fr., 15 fr. et 3 médailles.

7e course. — Consolation, 3 médailles.

Envoyer les engagements à M. Jules Leroy, à Etaples.

MM. les Vélocipédistes pourront se servir des billets de chemin de fer dits « Bains de mer » à destination à Etaples, faisant une réduction considérable.

Courses de Fourmies

Le dimanche 24 juillet 1892

Première course. — Au trot monté, — 2 heures. Prix du gouvernement de la République Française : 7 0 fr. et les entrées.

Prix : 500 fr. offerts par le gouvernement de la République Française au premier ; 100 fr. et les entrées au second ; 100 fr. au troisième.

Distance : 3,200 mètres.

Deuxième course. — Steeple-chase. — 2 h. 1/2.

Prix de la Société des Courses. — Prix 1,000 francs pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Distance : 3900 mètres environ et 12 obstacles.

Troisième course. — Au trot monté. — 3 heures

Prix de la Société des Courses. — Prix 900 fr.

Distance : 3,200 mètres.

Quatrième course. — Course de haies. — 3 h. 1/2

Prix de la ville. — Prix 1200 francs (dont 1000 francs) offerts par la Ville de Fourmies et les entrées.

Prix : 600 fr. et les entrées au premier ; 400 fr. au second ; 200 fr. au troisième.

Distance : 4,000 mètres environ.

Cinquième course. — Au trot montés. — 4 h. — Handicap.

Prix de la Ville de Fourmies. — 1,000 francs.

Prix : 1000 fr., offerts par la Ville de Fourmies au vainqueur ; les entrées au second.

Distance : 4000 mètres.

Sixième course. — Steeple-chase de 5e série. — 4 heures 1/2

Prix de la Société des Steeple-chases de France. — Prix : 2,000 francs.

Entrée : 100 fr., forfait : 25 fr. ; au second 500 fr. sur le prix ; la troisième doubles son entrée.

Distance : 3,600 mètres environ.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

A ROUBAIX

Les divers comités électoraux de Roubaix étaient depuis quelques jours dans une situation très perplexe, en raison du retard apporté par le Sénat au vote de la division de Roubaix en trois cantons.

Enfin cette division, déjà votée par la Chambre, a été adoptée au Sénat dans une des dernières séances.

La promulgation de cette loi a pour conséquence un retard dans les élections, qui au lieu de se produire comme dans tous les autres cantons, le 31 juillet, auront lieu le 7 août.

Ce n'est que lorsque la loi a été promulguée que les Comités ont pu désigner leurs candidats.

On cite comme candidat au Conseil général M. Julien Lagache, conseiller sortant.

La Ligue républicaine, dans sa réunion de jeudi soir, a l'intention de l'aye, a également désigné ses candidats.

Nous citerons :

Pour le canton ouest : Au conseil général, MM. Henri Dechampe, actuellement conseiller d'arrondissement et Chatteleyn, avocat, pour le conseil d'arrondissement.

Pour le canton est : au conseil d'arrondissement, M. Debouchy, ancien conseiller municipal.

Nous devons quant à présent taire le nom du candidat cité comme candidat d'arrondissement ainsi que le candidat désigné pour le Conseil d'arrondissement, dans le canton Nord.

Quant M. Alphonse Valentin qui vers candidat au Conseil général pourra canton.

Quant au parti ouvrier, il a également désigné ses candidats dans le canton de mercredi soir.

Les voici dans l'ordre des cantons : Canton Est : Conseil général, Henri Carrette, maire de Roubaix ; Conseil d'arrondissement : Culine.

Canton Nord : Conseil général, Achille Lefebvre, adjoint au maire de Roubaix ; conseil d'arrondissement, Brifaut, cabaretier « à la Cloche », à Wattrelos.

Canton Ouest : Desobry, adjoint au maire pour le conseil général ; M. Desbarbieux de Croix, pour le conseil d'arrondissement.

COMITÉ RÉPUBLICAIN
des deux cantons de Tourcoing

Une réunion du comité républicain des deux cantons de Tourcoing aura lieu demain soir dimanche 24 courant à 7 h. 1/2 à l'Hôtel du Cygne, salle des concerts, au fond de la cour.

Les républicains qui n'auraient pas reçu d'invitation seront admis à la réunion sur la présentation d'un membre du comité.

Ordre du jour : Elections.

CANTON SUD DE DOUAI

Dans une réunion tenue jeudi soir, la ligue républicaine de l'arrondissement de Douai a arrêté le choix des candidats qu'elle recommande à tous les républicains de l'arrondissement.

Pour le Conseil général, la ligue présente la candidature de M. Jules Gaillard, récemment vaillant du chevalier du pape, le clérical Joseph Morel.

A ce propos, citons les paroles de ce singulier candidat : « Au début, on qui lui reproche son attitude réactionnaire d'autrefois et le nouveauté de son républicanisme, M. Morel a répondu qu'il était le plus ancien de tous les républicains de cour, mais il ne pouvait le manifester, parce que son *prince* ne l'était pas.

Maintenant son *prince* l'est devenu, le voilà sûr le général.

Alors, dans le camp clérical, ce n'est pas la conscience qui dicte la fidélité aux opinions, c'est l'intérêt, c'est l'ordre venu des autorités.

Quel triste parti !

Dans le canton de Marchiennes, M. Dubois, adjoint au maire de Douai, du parti républicain. Le journal douaisien, dont chacun connaît et admire la délicatesse de sentiments et la loyauté de polémique, attaque violemment l'honorable adjoint à cause du conseil.

Il convient en même temps de fleurs M. des Rotours, le député réactionnaire, maire de Mérignies, qui sera représente comme conseiller général dans le canton de Douai.

Où donc est la différence ? On pourrait espérer une réponse si *l'Indépendant* connaissait ce qu'est la bonne foi et avait l'opinion de probité politique. Mais il paraît que s'il a changé de rédacteur, il n'a en rien modifié ses procédés habituels de désloyauté.

Pour le Conseil d'arrondissement, la Ligue a acclamé comme candidat dans le canton d'Arleux, M. Drocourt, le ferme républicain, l'honorable dévoué maire d'Arleux.

M. Drocourt a pour concurrents, M. Dransart, notaire à Arleux. En digne jésuite. M. Dransart se dit républicain. Cette qualification fait bondir les épaules.

Tout le monde sait que M. le doyen d'Arleux, le plus fougueux clérical de l'arrondissement et M. Dransart ne sont que chacun le candidat d'une nuance bien personne. Nous reviendrons sur ce personnage.

Pour le canton ouest, les candidats sont les conseillers sortants, MM. Nully et Manpiez. Dans le canton sud, la ligue patronne MM. Couppé, fabricant de sucre à Férin et Hayez, maître de verreries à Aniche. Malgré tous nos efforts, le grand électeur Grimbert a encore trouvé jusqu'ici de concurrents à leur opposer.

Pas-de-Calais

Arrondissement de Béthune

Afin de faciliter les opérations électorales, M. le préfet vient de prendre un arrêté divisant les communes de la Couture, Beuvry, Carvin et Liévin en deux bureaux de vote, et celles de Lestrem et d'Auchel en trois bureaux.

Chronique Régionale

Rubans violets. — La commission instituée près le ministère de l'instruction publique pour instituer les propositions aux palmes a classé pour le département du Nord, trois candidatures pour les palmes d'officier de l'instruction publique et cinq candidatures pour les palmes académiques.

Baccalauréat. — M. Albert Lecomte, fils de M. Maxime Lecomte, ancien, a été reçu, mercredi en Sorbonne, à la première partie du baccalauréat es-lettres.

Mouvement judiciaire. — Sont nommés juges de paix : Au Cateau, M. Dupin, juge de paix ; à Hesdin, M. Bouverne, ancien notaire.

Sont nommés suppléants : A St-Amand (rive gauche), M. Tournois ; à Bailleul, canton nord-est, MM. Delaval et Buns.

Chronique de l'Enseignement. — Baccalauréat ès sciences. — Ont été déclarés admissibles :

COMPLET

Centre de Douai. — MM. Brovet, Calot, Catrice, Candrelier, Debay, Dancoret, Fournier, Gérard, Henique, Lemoine, Lezier, Marchand, Poulet, Simon, Vallée, Wagon.

Valenciennes. — MM. Baudet, Chardol, Delannoy, Delatte, Dubois, Fontaine, Herbecq, Maringe, Marcy, Mennebé, Rouillé.

Amiens. — MM. Bellommme, Bonte, Cadet, Cornaille, Demelin, Dubois, Guiraud, Le Boufle, Letarcq, Biden.

Saint-Omer. — MM. Crouy, Dumont, Zest, Lengaigne, Sergent, Vanypre.

Charleville. — MM. Duthu, Legrand, Millet, Picon, Savigny, Stevenin, Tavernier.

Laon. — MM. Auvigne, Faucheur.

INCOMPLET

Centre de Douai. — MM. Dauwy, Druelle, Sacquesée.

Valenciennes. — M. Georges Lemaire.

Amiens. — M. Dehomel.

Charleville. — MM. Evrard, Guerbé.

Lille. — MM. Barrois, Bret, de Casteras, Chrétien, Decourty, Deligny, Douvrin, Fostier, Gallet, Gryzez, Hallouin, Lemaire, Le Clère, Leguérier, Marlière, Ribouillot, Thuliez, Vanscloo, Vanyvelcke, Verlaguin, Verlé, s.

Tous lauréat de l'enseignement spécial. — Sont admis définitivement :

MM. Locquet, Quinet, Dubroy, Dumont, Duvinage, Fayet, Francoy, Fruchier, Gimel, Grassion, Grévin, Hardy, Hubert, Hugues, Jacquier, Jourdain, Jouvenel, Lembs, Lardel, Lavant, Lefebvre, Léger, Lorpichet, Lorquet.

Baccalauréat classique. — Sont admis :

Centre de Douai.—MM. Briquet, Chombard, Douchet, Morin.

Amiens. — MM. Hourdequin, Pillain, Sombart.

St-Omer. — MM. Bougenot, Douai.

Charleville. — MM. Dorido, Catin.

Laon. — MM. Pierrot, Vatin.

Les examens oraux pour le baccalauréat complet et le baccalauréat classique pour Lille sur-ni lieu samedi 30 juillet.

Baccalauréat-ès-lettres. — Jeunes gens admissibles aux épreuves orales (1re partie) :

Centre de Douai — MM. Aguiux, Bacquin, Bandéon, Bonifoss, Bouquemaux, Briquet, Cagnat, Carlier, Cloche, Dais, Damain, Delannoy, Demarcq, Demoressmes (Alexandre), Dufoux, Fontaine Hervé, Hibon, Langlet, Lequeux, Leuch, Monnier, Massaud Minne, Narel, Pâix, Parmentier, Pierrache, Piot, Regnot, Rédoux, Schaffy, Tagnet, Théry.

Centre de Valenciennes. — Caillet, Drouhet, Dupuisset, Grassier, Hus, Martinez, Richaux, Rouch, Tassin.

Centre d'Amiens. — Balavoine, Crequison, Dausse, Duclaquez, Devisse, Giard, Grenier d'Hellicy, Mainier, Wayment.

Centre de St-Omer. — Banquart, Blomme, Cappe de Baillon, Cersegill, Cornuel, Courtin, Dasquin, Delplanc, Demont, Denis, Deminez, Dutrieux, Fargeon, Fiers, Gaudin, Gerbi, Grauet, Hocquelle, Lebleux, Lefebvre Louis, Lehembre, Lesaulx, Leblieux, Lectbiolis, Louis, Mas, Martel, Martineau, Mouquet, Mussel, Pestel, Pinet, Platrier, Pomart, Pigogne, Six, Treifous, Vollaxy, Georges Wimbrunn.

Centre de Charleville. — Benoist Charles, Bertaux, Bur, Burtin, Cotte, Grandillon, Lepius, Valtat.

Centre de Laon. — Debraisne, Gosset, Lamote, Lesage, Maréchal, Nordman, Provins, Roland, Tubbe.

Centre de Lille. — Bonnet, Bouizy, Carré, Dorenne, Jeanneau, Bourdequin, Legrand, Lamarre, Petit.

Centre de St-Omer. — Bloquel, Bonnier, Cassel, Cresson, Delvart, Deneux, Dubos, Joly, Lanoy, Mourin, Pancot, Vancelandt, Varet.

Centre de Douai. — Acart, Caffin, Colmart, Delobard, Gallet, Henrot, Jacob, Jesson, Lardemois, Muller, Soliez.

Centre de Lille. — Dubois, Jaspin, Lange, Laquet, Noisette, Pierrot, Vouillac.

Centre de Lille. — Banigny, Bas, Becca, Berlaurent, Bernard, Bigot, Boutry, Camus, Carpentier, Caton, Cossin, Clappet, Dallemont, Dumjou, Dumbiche, Decoopman, Decourty, Defaert, Delpoule, Desmet, Devos, Dhainne, Drouart, Duesne, Duchange, Ducoin, Flipo, Gand, Gernez, Gombert, Grenier, Gryzez, Hellouin, Herbert, Hère, Jouvenel, Lacombe, Leclercq, Lefebvre Pierre, Lefebvre Georges, Lebon, Lefèvre, Mathieu, Mercier, Monnerez, Mourmant, Mulle, Olivier, Pietre, Renard, Richard, Roussel, Sauvage, Scalbert, Thomas, Toulemonde Joseph, Toulemonde Alexis, Vancauwenbomb, Verhaegue, Viseur, Voituriez, Wuillaume.

Ire série. — Enseignement spécial. MM. Louchet, Dhers, Maurice, Minet, Perquet, Pinel, Poncelet, Randoux, Richard Maurice, Richard Achille, Rousseau, Rouffaer.

2e série. — MM. Stablo, Thery, Tomrelle, Venet, Aniel, Baert (Horace), Bauwin, Becasse, Benistant, Brasy, Bruneel.

Nouvelles militaires. — Officiers d'administration des hôpitaux militaires. — Par décision ministérielle du 20 juillet 1892 :

M. Breton, officier d'administration 1re classe commandant la 3e section d'infirmiers militaires, désigné pour les hôpitaux militaires de la division de Constantine, et M. Bouvier, désigné pour prendre la gestion de l'hôpital militaire de Mauberge.

M. Brocheret, officier d'administration de 2e classe, gestionnaire de l'hôpital militaire de Mauberge, est désigné pour les hôpitaux militaires de Constantine.

Champ d'expériences agricoles. — A la suite des études visites agricoles que nous avons donnée hier, il faut ajouter celle qui aura lieu vendredi 29 juillet, au champ de lin de Cerfontaine, situé au lieu dit . *Pont Robiaux* (territoire de Recquignies).

Chronique locale

ROUBAIX

Ecole nationale de musique. — Classe de violoncelle. — Professeur : M. Gustave Brixy. — 2e prix, avec mention, Louis Boulanger (Rappel du 2e prix, Edmond Gentry). — 1er accessit, Albert Thieffry; 2e, Hermance Honorez.

Classes de chant. — Elèves femmes. Professeur : Mme Queulain. — 1er prix, médaille d'argent, Julia Havet ; 2e, Emma Bulh.

— 1er accessit, Jeanne Wante et Gabrielle Paris.

Elèves hommes. — Professeur : M. Victor Minssart. — 2e prix, avec mention, Gustave Bulh. — 1er accessit, Gustave Bulh. — 1er accessit, Georges Haddens et Emile Nys.

Classe de piano. — Elèves hommes. — Professeur : M. Louis Montagne. — 2e prix, Louis Brouchette.

Distribution de prix. — La distribution solennelle des prix aux élèves des cours municipaux d'apprentis, d'adultes, de coupe et d'assemblage, de langues vivantes et de comptabilité sera faite à l'Hippodrome, dimanche 24 courant à onze heures précises du matin.

Une femme dans le canal. — Sous ce titre nous avons dit dans notre numéro d'hier qu'une femme âgée de 30 ans, couturière, Louise Grosclaude, née à Dam (Doubs), demeurant rue Pasteur, 24, Fournet-Ricard, rue de Mouveaux, avait été retirée du canal, au quai de Wattrelos par un préposé de douanes au moment où elle allait se noyer.

Jeudi, vers neuf heures et demie du soir, Louise Grosclaude tentait pour la troisième fois de se suicider en se jetant encore à l'eau au quai de Wattrelos.

Plusieurs personnes l'empêchèrent de mettre son projet à exécution.

Louise Grosclaude, qui ne jouit pas de toutes ses facultés mentales, a déjà été internée. Elle a été conduite d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Une réunion socialiste au Pile. — *L'Union Ouvrière* avait organisé une réunion jeudi à 8 heures du soir dans la salle de l'estaminet du Palais.

La séance est ouverte à 8 h. 45, devant 200 personnes environ.

Derrière l'estrade réservée au bureau, on apercoit deux petits drapeaux rouges, dont les hampes portent chacune par un nœud noir ; sur chacun on lit l'inscription suivante : « A la mémoire des victimes de Fourmies ».

Le citoyen Culine est proclamé président d'honneur, le citoyen Adolphe Desobry, président effectif et les citoyens Tranoy et Vanmullen assesseurs.

Le citoyen Desobry, après avoir remercié l'assistance, dit que la réunion avait pour but de féliciter les Conseil général et au Conseil d'arrondissement qui doivent avoir lieu le 7 août. La parole est donnée au citoyen Guillaud, Catrice et Grégoire qui, après avoir fait l'apologie de Culine et invectivé la bourgeoisie proposent les candidatures des citoyens Henri Carrette, maire de Roubaix, au siége de conseiller général, et Culine, au siége de conseiller d'arrondissement.

Le citoyen Olivier Branquart, après avoir proclamé l'impuissance des opportunistes, des radicaux et des réactionnaires à satisfaire les légitimes aspirations des ouvriers à cause du maintien des patrons. Ordaire que s'il a usurpé aux chaises M. Harinckouck c'est qu'il a considéré dans cette circonstance M. Harinckouck non comme un patron, mais comme un roubaisien mort loin de son pays.

Le citoyen Branquart exprime ensuite l'espoir de voir les ouvriers conquérir les cantines sociales, grâce aux augmentations imposées dans le nouveau tarif des octrois, sur les fromages et les huitres qui viennent de Fourmies.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour suivant est voté par acclamation :

« Les électeurs du Canton Est, réunis dans la salle du Palais, s'engagent à rompre avec tous les partis bourgeois et à reporter leur voix aux élections prochaines sur les citoyens Carrette et Culine. »

Le président annonce que le dimanche 31 juillet une réunion publique et contradictoire aura lieu à 4 heures, dans le jardin du Palais.

La séance est levée à dix heures sur cris de : Vive Culine !

Acquittement. — Nous avons relaté dans notre numéro du 14 juillet dernier, qu'un sieur Jules Lemaire, 36 ans, voyageur de commerce, rue de l'Epeule, 135, s'était fait remettre par une cabaretière de la rue de l'Avocat, une somme de 90 francs.

Un jugement du tribunal correctionnel de Lille, en date du 23 courant, a acquitté Jules Lammelin.

Rectification. — Nous avons reproduit hier, sous toutes réserves, une note du *Courrier de Bruxelles*, dans laquelle on prétendait que Roubaix était sûr demander de l'ouvrage dans les bureaux de ce journal.

Renseignements pris nous devons constater qu'aucun conseiller municipal n'a dû faire semblable démarche à Fourmies. Notre confrère a sans doute été mystifié.

Bénédiction de drapeau. — Dimanche 24 juillet, à la messe de 11 h. 1/2, en l'église Saint-Réparate, la société chorale la *Choral Roubaisien* fera bénir son drapeau.

Pendant la messe, la Fanfare des Arts se fera entendre pour la première fois et exécutera l'ouverture de la Poule aux Œufs d'or, de Bizigier et une Fantaisie originale de Sellanick.

Revue des Sapeurs-Pompiers. — Demain dimanche, une revue du corps des sapeurs-pompiers aura lieu à 11 heures du matin sur la Grande-Place, pour l'installation des officiers, sous-officiers et caporaux nouvellement promus.

Bestiaux abattus du 15 au 20 juillet 1892 :

30 bœufs,	6,000	
40 vaches,	11,534	
24 taureaux,	7,200	
31 moutons,	775	
22 veaux,	7,300	
104 porcs,	9,581	
6 chevaux,	1,051	

Halles et marchés. — Arrivage du poisson venu du 15 au 20 juillet 1892, 2,328 kil.

Mots faits. — Les agents Vandenberg et Mauve passant rue de la Gare vers une heure du matin aperçurent le nommé Cartier Théodore, âgé de 48 ans, demeurant rue Gryzez, Hellemes-Lille, tellement ivre qu'il tombait à chaque pas ; les agents conduisirent l'ivrogne au dépôt du 1er arrondissement.

— Un Lillois, Charles Leclercq, âgé de 43 ans, demeurant parvis St-Michel, était venu hier rendre visite à des amis, rue Gryzez, où il avait bien consommé et se trouvait dans un état complet d'ivresse sur la Grand'Place, vers 7 heures du soir : un agent de service le conduisit au dépôt du 2e arrondissement.

TOURCOING

Un curé en goguette. — Un rassemblement considérable s'était formé hier soir, aux environs de neuf heures, place des Halles.

Ce rassemblement était motivé par la présence, à la porte du magasin tenu par M. Rousseau, d'un curé qui semblait avoir bien vécu et discutait politique avec plusieurs consommateurs. Notre homme, un solide gaillard affiché à des opinions républicaines très avancées ; c'est même, disait-il, en raison de ses opinions qu'il est brouillé avec l'archevêque de Paris et a déserté son diocèse.

Et la foule augmentait toujours place des Halles. Pour mettre fin au scandale causé par l'abbé, M. le commissaire central délégua deux agents pour engager le républicain de venir jusqu'au poste. Après quelques objections, notre curé consentit enfin à suivre les agents, suivi par mille personnes, qui s'amusaient fort de l'incident.

Au bureau de police, M. le commissaire central sermonna quelque peu notre curé, qui l'approuva et donna son bréviaire en récompense au magistrat ; après quoi il entonna « a Marseillaise.»

Enfin on le rendit en liberté en le faisant passer par la porte du jardin.

Ce prêtre était déjà venu à Tourcoing il y a une quinzaine de jours. Il s'était fait servir à dîner à l'hôtel de Flandre et était parti sans payer.

La propriétaire de l'hôtel pensait bien avoir été « refaite », mais notre singulier curé s'était resté en gage de dîner ou il avait reçu quelque argent. Il revint et paya son hôtelier.

C'est toujours le même curé qui il y a quelque temps à Lille se livrait également à des exploits que nous avons relatés.

Un ivrogne et son chien. — Hier matin, vers dix heures et demie, un individu pris de boisson, qu'accompagnait un énorme molosse, se livrait à des extravagances place de la Gare.

L'agent Debaudringhien, de service en cet endroit, invita à différentes reprises l'ivrogne à circuler, mais celui-ci ne voulut pas obéir à ce sage conseil. L'agent dût donc conduire l'homme au poste, suivi du chien et, chemin faisant, l'ivrogne excitait son molosse contre l'agent.

Enfin, il fut déposé au violon. Au moment où l'agent allait refermer la porte de la prison, l'homme le rappela comme pour demander quelque chose. Mais, au lieu de cela, l'individu lui sauta « la gorge et lui passa les deux mains autour du cou, en même temps qu'il excitait son chien qui était venu jusque-là.

L'agent Blanche délivra son collègue et la porte fut refermée sur l'ivrogne. Quant au chien on dut le chasser du poste.

Une fois dégagé à demi, l'individu fût conduit devant M. Cotard, commissaire de police. Il déclara se nommer Louis D., chaisier, rue Ardemont, Wattrelos. Il dit ne se rappeler rien et supplia pour qu'on ne lui fit qu'une simple contravention. Sa prière n'a pas été exaucée et il sera transféré aujourd'hui à Lille.

Expulsion. — Il y a environ 2 ans, nous avons relaté le cette même place les exploits d'une jeune fille, Marie Lebrun, qui se faisait passer pour téléphoniste, avait commis diverses escroqueries. Une de ses principales victimes fût une dame G..., rue de la Cloche, chez qui elle logeait.

Arrêtée, elle fût condamnée à 3 mois et reconduite à la frontière. Elle avait déjà été expulsée plusieurs années auparavant à la suite d'une autre condamnation pour vol.

Hier, vers 3 heures après-midi, Marie Lebrun passait rue Verte. Elle avait tout à fait changé d'allures et ressemblait à une petite ouvrière, mais cela ne l'empêcha pas d'être reconnue d'une de ses victimes, qui hab te actuellement à Quesnoy et vient rarement à Tourcoing.

M. G... arrêta son ancienne voleuse et la remit entre les mains d'un agent.

Interrogée par M. Cotard, commissaire de police, elle ne veut reconnaître personne ni rien de son passé. Elle s'appelle bien Marie Lebrun, mais ce qu'on lui reproche n'est pas son fait.

Elle sera transférée à Lille pour information à un arrêté d'expulsion.

Deux réjouissances affaires de fraude. — Les préposés des douanes de Pont-de-Neuville ont découvert, il y a quelques jours deux affaires de fraude des plus drolatiques et que nous allons narrer.

Dans la première affaire, c'est tout d'abord un fils de ferme des environs qui entre en scène. Le jeune homme en vue de son mariage aujourd'hui célébré, s'était rendu chez un tailleur de Mouvaux-Leux, où il avait pris mesure d'une tenue de cérémonie, habit, pantalon et gilet en drap noir fin, boutines vernies, chapeau haute-forme à la dernière mode.

Le fiancé recommanda que tout fut bien soigné et que la livraison lui soit faite chez lui en temps utile.

Le jour arrivé soit la veille du mariage, le tailleur fit endosser à son fils la tenue de cérémonie du futur, le coiffe du chapeau et lui donna l'ordre d'aller porter le tout chez le client qui habite ce côté de la frontière.

Voilà donc notre homme en route. Il lui fallait passer devant le bureau des douanes, mais cela lui semblait chose facile.

Or, la méche avait-elle été éventée, ou les préposés eurent-ils leur attention mise en éveil par l'accoutrement au moins curieux du promeneur, nous ne saurions dire au juste, toujours est-il que c'est là que l'affaire fourne au plaisant.

Au passage, on appela la fille du tailleur et on lui demanda où il allait ainsi en grande tenue de cérémonie. L'autre répondit qu'il se promenait.

Sous pilet largement ouvert, s'étalait une chemise à carreaux, bonne à retourner à la lessive. Bref, on harcela notre homme de questions qui l'embarrassèrent fort et bientôt il avoua tout.

Alors on le fit se dévêtir de tous les objets qu'il avait cherché à introduire en fraude et qui lui ont confisqués.

Après quoi on remit le pauvre garçon en liberté. C'est vêtu d'un simple caleçon et de sa chemise, qu'il regagna la maison patenelle où il s'est dû rire de raconter sa mésaventure, étant donné son déshabillé. Le tailleur se morfondait.

Mais il n'y est pas que le tailleur s'est morfondu. Celui à qui les effets salaus étaient destinés, le fils du fermier, se morfondait aussi. Confiant absolument dans la promesse qui lui avait été faite, il attendit jusqu'à un dernier moment, tant et si bien qu'une heure avant la noce il dût faire appel à ses amis et les pria de mobiliser leurs garde robe. A l'un il emprunta un pantalon, au gilet d'un autre, une redingote à un troisième et le mariage eût lieu néanmoins à l'heure fixée. Le marié était peut-être un peu moins élégant, mais c'est tout.

Quant à l'épilogue on pourrait dire de cette curieuse histoire le voici : C'est qu'après le repas, tous les gens de noce firent une promenade en chœur. On passa devant le bureau de douanes, à chacun aperçut à l'une des fenêtres, la belle tenue noire destinée au marié et qui avait été saisie sur le fils du tailleur.

Toutes les pièces avaient été pendues à la fenêtre, où l'uniformé à dessein, mais pour éviter qu'elles ne prennent des faux plis.

Voici maintenant la deuxième affaire. Une brave marchande de beurre qui habite notre localité commerce en Belgique, où on sait qu'il existe de bons jambons dans les prix doux.

Notre marchande qui conduisait sa voiture, s'arrêta régulièrement devant le bureau des douanes. Les préposés — ils sont décidément encombrants ces gens là — prirent Mme X... de descendre pour pouvoir visiter sa voiture. J'ai si mal aux jambes répondit-elle! Vous serez bien bon de ne pas me forcer à descendre. Cette prière n'eût aucun effet, les douaniers assistèrent et la marchande dût se résigner.

Après avoir simulé d'incroyables efforts, rien que pour parvenir à se soulever de sa banquette, elle réussit enfin à se mettre debout.

Il lui fallait maintenant descendre sur le marche-pied. Mon Dieu ! mon Dieu ! Oh je ne sais pas si je pourrais, disait-elle. Enfin, avec un peu d'aide des préposés elle a la recoûter dans leurs bras, au cas où elle aurait manqué le pied, la première étape de la descente fut opérée.

Dans l'effort pour accomplir la seconde quelque chose de lourd s'échappant de dessous les jupons de la femme tomba sur le sol les préposés entendirent le bruit et se ruèrent.

Ce n'était autre qu'un superbe jambon du poids respectable de 25 livres. Un bout de la ficelle qui le retenait suspendue entre les jambes de Mme X..., adhérait encore à ce morceau de choix.

Devant cet accident mademoiselle la pauvre femme faillit tomber en syncope tant elle était saisie.

Le jambon saisi, de même que la tenue de mariage dont nous avons parlé plus haut, seront vendus la semaine prochaine au bureau des douanes du Pont-de-Neuville.

WATTRELOS

Enquête de commodo et incommodo. — Le 26 juillet à 10 heures du matin aura lieu une enquête de *commodo* et *incommodo* sur la demande faite par M. Henri Lebbe, blanchisseur de laines à Wattrelos, à l'effet d'être autorisé à maintenir l'exploitation de sa blanchisserie de lain-s sur un terrain situé à Wattrelos, hameau du Laboureur.

Carrousel attelé. — Le dimanche 31 courant aura lieu au hameau du Crétinier, un grand carrousel international attelé, au bénéfice des pauvres.

Il y aura 165 fr. de prix répartis comme suit : 1er prix, 40 francs, 2e, 30 — 3e, 25 — 4e, 20 — 5e, 15 — 6e, 10 — 7e, 5 — surprises 20 fr.

Le carrousel aura lieu à l'estaminet du Crétinier; l'inscription se fera à l'estaminet Destailleur, rue de Tourcoing, où le cortège se formera.

Concert de la musique municipale. — C'est dimanche prochain 24 juillet qu'aura lieu le concert offert par la musique municipale à ses membres honoraires dans le jardin du carrousel de Mme veuve Parent-Delforge.

La société s'est, à cette occasion, assuré le bienveillant concours de l'union chorale de Wattrelos, premier prix du concours de Denain, la Grande-Fanfare de Roubaix, premier prix de la division d'excellence au concours de Paris, et la Cecilia Roubaisienne, lauréate du grand concours de Tourcoing.

Le concert commencera à cinq heures précises du soir.

Vol d'oisier. — Le nommé Salens Joseph s'est vu dresser un procès pour avoir volé dans un champ appartenant à M D... une quantité assez considérable d'osiers.

LILLE

Mort subite. — Hier matin, vers sept heures, M. Alfred Bunin, 47 ans, marchand de journaux, rue du Lombard, 7, s'est affaissé tout-à coup dans la rue de l'Hôpital-Militaire.

Des passants s'empressèrent de le relever et de le transporter à la pharmacie Brunear.

Là, malgré les soins que lui a prodigués M. le docteur Baelde, il n'a pas tardé à expirer aux suites d'une congestion cérébrale.

Le cadavre a été reconduit à son domicile à l'aide de la voiture d'ambulance. Le défunt était marié et laisse une veuve avec six enfants.

Accident. — Hier, vers cinq heures du soir, M. Gaston Bouchoman, 20 ans, journalier, rue des Rogations, 25, a fait une chute dans son escalier et s'est fracturé plusieurs côtes.

Après avoir reçu les premiers soins du docteur Lambkin, il a été transporté à la Charité.

L'escrime chez les étudiants

Hier à 5 heures a eu lieu, au local de l'*Union des Etudiants de l'Etat*, le concours annuel d'escrime, entre les différentes diverses facultés, et les élèves particuliers de M. Barj, professeur à Lille, chef de la salle d'armes de l'Union.

Ce concours a été donné sous le patronage de la générosité de l'Académie d'armes du Nord, a été des plus brillants.

Présidé par MM. Lepage, président de l'Union des étudiants de l'Etat, et Baillies. Un des meilleurs tireurs de l'Académie du Nord, il avait stylé un grand nombre d'étudiants qui étaient d'applaudir leurs camarades.

Le prix, une médaille en vieil argent et un diplôme d'honneur offert par l'Académie d'armes du Nord, a été enlevé par M. A. Yardin, étudiant en médecine.

Deux diplômes ont été remportés ensuite par MM. Bendelot, étudiant en médecine et Delattre, étudiant en science, lauréat du concours 1891 : un grand de la lame, Yardin, Bandelot et Delattre.

Le sabre, c'est terminée par deux assauts des plus brillants, soutenus par M. Dan contre deux de ses élèves, MM. Sutter et Yardin.

Cette fête de l'épée fait le plus grand honneur à M. Barj, le distingué professeur dont il a été plus nécessaire de faire l'éloge.

Renseignement secondaires. — *Collège Fénélon.* — Diplôme de fin d'études secondaires. — Du 18 au 20 juillet, cet ex-élèves devant une commission, nommée par le Ministère et présidée par M. Gaudier, inspecteur d'Académie, les examens pour la diplôme de fin d'études secondaires, sont jeunes personnes ci-dessous :

Mlles Martha Pollet, Eugénie Lemiend, Desdemone Avot, Marie Dancoisne, Louise Dubus, Marie Masquillier et Marthe Duval.

Certificat d'études secondaires. — Le jeudi 21, dans ce même établissement 19 élèves de 3e année ont obtenu le certificat d'études secondaires, en voici :

Mlles André Pelit-Wary, Berthe Picavet, Jane Schubert, Alice Doisy, Marie Boyet, Madeleine Dubiers, Marguerite Bouvet, Marie Lemaire, Thé, Elise Brasseur, Marie Gaset, Louise Geiger, Mathilde Mellesoux, Louise Gaillard, Lydie Gérard, Alix Lagrange, Marie Bouchaouk, Leure Vandenbuck, Marthe Guys.

La commission d'examen était présidée par M. Moy, doyen de la Faculté des lettres.

Coup de couteau et menaces de mort. — Jean-Baptiste Serenoels, 21 ans, fileur belge, rue Montaigne 28, a été pris du violent désir de se faire la représentation d'une fille publique, Sophie Vanoost, 18 ans, rue Solférino 22. Mais cette jeune personne déclina son offre.

Mercredi soir, vers neuf heures, l'amant délaissé rencontra sa belle Solférino, l'objet de sa flamme et lui demanda de l'argent, qui lui refusa. Furieux, il